

8 novembre 2022

Objet : Fin de la période d'isolement en cas de COVID-19

Chers parents,

Comme vous l'avez peut-être vu dans les médias au cours des derniers jours, il n'est maintenant plus nécessaire de s'isoler cinq jours quand on obtient un résultat positif à un test de dépistage de la COVID-19. Cette mesure s'applique également au milieu scolaire, ce qui signifie que votre enfant pourra continuer de fréquenter l'école même s'il est atteint de la COVID-19.

Oui la COVID-19 est toujours présente dans nos milieux, mais c'est également le cas d'autres virus respiratoires. C'est pourquoi nous devons adopter certaines habitudes pour freiner la transmission. En voici quelques-unes :

- Si votre enfant présente des symptômes d'allure grippale, faites-lui passer un test de dépistage rapide.
- Si le résultat est positif, il est fortement recommandé que votre enfant porte un masque pendant 10 jours lors de toute interaction sociale, notamment à l'école.
- Si une personne qui partage votre domicile a la COVID-19, il est fortement recommandé que tous les gens habitant sous le même toit portent un masque pendant 10 jours lors de toute interaction sociale.
- Si votre enfant est atteint de la COVID-19 ou s'il a des symptômes d'allure grippale, faites-lui éviter les contacts avec d'autres personnes, en particulier les plus vulnérables (celles âgées de 70 ans et plus, celles ayant un système immunitaire affaibli ou souffrant d'une maladie chronique).

Nous vous invitons à rappeler à votre enfant d'appliquer certaines mesures d'hygiène reconnues, comme :

- De toujours garder ses mains propres;
- De tousser ou d'éternuer dans son coude;
- De jeter un mouchoir utilisé immédiatement à la poubelle.

Autres infections : Si votre enfant présente des symptômes de la gastro-entérite ou d'autres maladies infectieuses, il doit demeurer à la maison jusqu'à ce que les symptômes aient disparu, et ce, dans le but de freiner la propagation des virus.

Si votre enfant fait de la fièvre, peu importe la cause : Il doit s'isoler à la maison jusqu'à 24 heures après la disparition de la fièvre, et ce, sans avoir pris de médicament à cet effet.

Pour toute question concernant la COVID-19, nous vous invitons à consulter [la section dédiée à cette maladie](#) sur le site du gouvernement du Québec.

Merci de votre collaboration pour aider à limiter la transmission des virus dans nos établissements scolaires.